

Grilles horaires de la scolarité obligatoire (année scolaire 2024-2025)

DOMAINE DES ARTS (A)

ARTS VISUELS (AV)

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG			GÈNEVE	JURA
Semaines/an →	39	38			38½	39
Période de : →	45 minutes	50 minutes			45 minutes	45 minutes
9 ^e	Sections G/M/P ¹	Exigences de base (EB)	Générale (G) Prégyrnasiale (PG)		R1 : niveaux d'attente de base / R2 : niveaux d'attente moyens / R3 : niveaux d'attente élevés	Cours communs
	2	2²	1		-	2
10 ^e	Sections G/M/P	Exigences de base (EB) / Générale (G) Prégyrnasiale (PG)			CT/LC/LS ³	Cours communs
	1	1			2	1
11 ^e	Sections G/M/P	EB	G/PG	PG avec Latin	CT/LC/LS	Cours communs
	1	2²	1	1⁴	2	2⁵

Années ↓	NEUCHÂTEL	TESSIN		VALAIS	VAUD	
Semaines/an →	39	36½		38 ⁶	38	
Période de : →	45 minutes	50 minutes		45 minutes	45 minutes	
9 ^e	Cours communs	Cours communs		Cours communs	Voie prégyrnasiale (VP) Voie générale (VG)	Voie générale (VG) OCOM ⁷
	1	2		1	1	2
10 ^e	Cours communs	Cours communs	Avec option Français	Cours communs	Voie prégyrnasiale (VP) Voie générale (VG)	Voie générale (VG) OCOM ⁷
	2	2	1⁸	1	1	2
11 ^e	Cours communs	Option professionnelle ⁹ Dessin artistique et technique	Option obligatoire ⁹ Activités expressives et techniques	Cours communs	VP	VG
	1	4	2	1	2	1
						2

Source : Documents cantonaux officiels et membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2024).

¹ BE : Générale (G) / Moderne (M) / Section préparant aux écoles de maturité (P).

² FR : Y compris les *Activités créatrices et manuelles*.

³ GE : CT : Communication et technologie; LC : Langues vivantes et communication avec profil Allemand/Anglais (AA) ou Sciences appliquées (SA); LS : Littéraire-Scientifique avec profil Latin (L), Langues vivantes (LV) ou Sciences (S).

⁴ FR : Discipline à choix avec soit 2 périodes de *Grec* soit une période d'*Arts visuels* et une *Éthique et cultures religieuses*, cf. onglet « compléments cantonaux ».

⁵ JU : Discipline à choix avec *Éducation musicale*.

⁶ VS : Concrètement, il y a 38 semaines de 4.5 jours moins 4 jours à disposition des communes.

⁷ VD : Option de compétences orientée métiers (OCOM) *Activités créatrices et manuelles (AC&M)*, cf. onglet « compléments cantonaux ».

⁸ TI : Les élèves qui choisissent l'option facultative *Français* ne suivent qu'une période d'enseignement d'*Arts visuels* ou d'*Éducation physique*.

⁹ NE, TI : Options et cours spécifiques obligatoires, cf. onglet « compléments cantonaux ».